

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

Révision du POS en PLU
approuvée par DCC du 11/04/2013

5 - Annexes

5B - Annexes sanitaires

5B2 - Notice et plan du réseau eaux usées

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Direction du Cycle de l'Eau

Domaine assainissement

Service exploitation

ASSAINISSEMENT EAUX USEES

EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE CASTELGINEST

Mise en service de la filière eau
Transfert des effluents de Saint Alban vers Castelginest

Note d'information
en vue d'une communication externe (presse)

Août 2012

SOMMAIRE

I. CONTEXTE DE L'OPERATION....3

II. DESCRIPTIFS DES PRINCIPAUX OUVRAGES REALISES....3

A. NOUVELLE STATION D'EPURATION DE CASTELGINEST....3
B. RACCORDEMENT DE SAINT ALBAN A LA STATION DE CASTELGINEST....4

III. HISTORIQUE DES TRAVAUX ET DE LA MISE EN SERVICE....4

A. HISTORIQUE DES TRAVAUX REALISES....4
1. Station d'épuration....4
2. Raccordement entre la step Saint Alban et la step de Castelginest....4
B. HISTORIQUE DE LA MISE EN SERVICE....4

I. CONTEXTE DE L'OPERATION

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse a lancé une réflexion globale sur la collecte et l'épuration des eaux usées des communes situées sur le bassin versant de l'Hers Mort.

Après analyse de différents scénarii, la Communauté Urbaine a décidé de réaliser les travaux d'extension de la station d'épuration de Castelginest de manière à porter sa capacité de traitement à 60 000 E.H.

Cette nouvelle usine d'épuration est conçue pour traiter les eaux usées issues des communes de Castelginest, Gratentour, Saint-Alban et celles issues de la zone industrielle de Saint-Jory située sur la commune de Fenouillet.

Les travaux d'extension de la station d'épuration de Castelginest s'accompagnent ainsi d'autres aménagements visant à modifier les systèmes de collecte et de transport des eaux usées sur les communes voisines :

- Raccordement de la ZI Saint-Jory (commune de Fenouillet) sur le réseau de Saint Alban et abandon de la step de ZI Saint-Jory (ouvrages vétustes) ;
- Raccordement de la station de Saint Alban à la station d'épuration de Castelginest et abandon de la station de Saint Alban (ouvrages vétustes et non conformités des rejets) ;
- Raccordement des eaux usées de Gratentour à la station de Castelginest et abandon de la station de Gratentour (ouvrages vétustes) ;
- Délestage partiel de la station de Launaguet par réhabilitation du poste de refoulement « Le Mariel » à Fonbeauzard ;
- Réhabilitation du poste de refoulement Saint Gilles à Castelginest.

II. DESCRIPTIFS DES PRINCIPAUX OUVRAGES REALISES

A. NOUVELLE STATION D'EPURATION DE CASTELGINEST

Elle peut recevoir jusqu'à 11 365 m^3 d'eaux usées par jour et jusqu' à 1 314 m^3/h en débit de pointe.

La filière eau comprend :

- des prétraitements (dégrilleur, dessableur, dégraisseur) ;
- un traitement biologique par boues activées avec traitement poussé de l'azote et du phosphore ;
- une phase de clarification permettant de séparer gravitairement l'eau épurée des boues d'épuration ;
- un rejet des eaux traitées dans l'Hers.

La filière boues comprend :

- des équipements d'extraction et de déshydratation des boues ;
- un bâtiment de compostage des boues (mélange des boues déshydratées avec des co-produits, fermentation, maturation, criblage) et un bâtiment de stockage du compost.

Le traitement des odeurs est également un poste clé de l'installation pour sa bonne intégration dans l'environnement et comprend :

- des dispositifs d'extraction d'air vicié dans les ouvrages générant des odeurs (prétraitements, déshydratation des boues et compostage) ;
- un traitement des odeurs par voie biologique (lits de tourbe et de fibres de coco) et par voie physico-chimique.

Le marché de conception-réalisation-exploitation pour la station d'épuration a été attribué au groupement d'entreprises OTV – SOCOTRAP – WOLF – SPIE – CASEDEPAX – VEOLIA Eau.
Assistance à Maîtrise d'ouvrage : IRH Environnement

B. RACCORDEMENT DE SAINT ALBAN A LA STATION DE CASTELGINEST

Parallèlement aux travaux sur la station, des travaux de réseaux ont été réalisés afin de raccorder la commune de Saint Alban à la station d'épuration de Castelginest.

Les travaux de raccordement ont consisté en la réalisation des ouvrages suivants:

- un poste de refoulement (2 pompes de débit unitaire 280 m^3/h) sur le site de la station d'épuration de Saint Alban ;
- une conduite de refoulement posée sur 900 ml avec passage sous l'Hers en forage dirigé ;
- un collecteur gravitaire posé sur 1 300 ml jusqu'à la nouvelle station

Le marché de travaux réseaux et poste de refoulement a été attribué au groupement GIESPER – SOGATRAP – SCAM TP – SOGEA.
Maître d'œuvre : Hydratec.

III. HISTORIQUE DES TRAVAUX ET DE LA MISE EN SERVICE

A. HISTORIQUE DES TRAVAUX REALISES

1. Station d'épuration

Les travaux ont débuté en mars 2011 et se termineront d'ici fin 2012.

2. Raccordement entre la step Saint Alban et la step de Castelginest

Les travaux ont débuté en octobre 2010 et se sont terminés en novembre 2011 (hors mise en service).

B. HISTORIQUE DE LA MISE EN SERVICE

- 25 juin 2012 : la nouvelle station d'épuration est prête à recevoir et à traiter les eaux usées.

- 26 juin 2012 : le poste de refoulement de Saint Alban et la nouvelle filière eau de la station de Castelginest sont mis en service ; les eaux usées qui alimentaient la station d'épuration de Saint Alban sont désormais acheminées vers la nouvelle station de Castelginest. La station d'épuration de Saint Alban est quant à elle arrêtée définitivement.

- 27 juin 2012 : raccordement des eaux usées issues de Gratentour sur la nouvelle filière eau ; la station de Gratentour est mise à l'arrêt définitivement ;

- 28 juin 2012 : raccordement des eaux usées issues de Castelginest sur la nouvelle filière eau ; la filière existante de Castelginest est arrêtée provisoirement pour vidange et inspection des ouvrages.

La nouvelle station intercommunale reçoit ainsi depuis fin juin 2012 les eaux usées de Castelginest (environ 10 000 habitants), de Gratentour (environ 3 700 habitants) et de la majeure partie de Saint Alban (environ 5 800 habitants).

A terme (2030), la répartition prévisionnelle des charges de pollution en provenance des différentes communes est précisée dans le tableau suivant (données issues du dossier de demande d'autorisation de la station d'épuration intercommunale de Castelginest) :

	Charges à traiter à terme (en équivalents habitants)
Castelginest	20 600
Gratentour	10 360
Saint Alban	8 850
ZI Saint Jory	3 340
Délestage de la station de Launaguet	16 000
Charge à traiter sur la nouvelle station de Castelginest	**59 150**

La nouvelle station est actuellement en phase de mise en service pour le traitement des eaux. Le traitement des boues par compostage débutera dans quelques semaines.

Des travaux restent à réaliser sur la station, en particulier l'aménagement du bâtiment d'exploitation existant ainsi que les aménagements paysagers.

Au niveau de l'opération globale Hers Mort, les travaux de délestage de la station de Launaguet restent à réaliser (réhabilitation des postes Le Mariel et Saint Gilles, pose d'un réseau de liaison entre ces deux postes) et sont programmés sur la période fin 2012 et 2013.

COMMUNAUTE URBAINE

DU GRAND TOULOUSE

Domaine Assainissement
1, Place de la Légion d'Honneur – Quartier Marengo
31 505 TOULOUSE CEDEX 5



COMMUNE DE GRATENTOUR

ANNEXES SANITAIRES DU P.L.U.

NOTICE EAUX USEES

Décembre 2011

P.L.U. DE GRATENTOUR

NOTICE EAUX USEES

SOMMAIRE

I. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A GRATENTOUR 1

I.1. ETAT ACTUEL 1

I.2. PROJETS A PARTIR DE 2012 2

I.3. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 3

II. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 4

P.L.U. DE GRATENTOUR

NOTICE EAUX USEES

La notice a été élaborée à partir :

- *Schéma Directeur d'Assainissement datant de 2001 (F2E)*

I. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A GRATENTOUR

I.1. ETAT ACTUEL

Le développement urbain de la commune de Gratentour a conduit à la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif exclusivement.

Le linéaire total du réseau d'eaux usées est de 25.38 Km et comporte 3 postes de refoulement.

Selon les observations formulées par le fermier du réseau de collecte des eaux usées, des arrivées d'eaux claires parasites, provenant des branchements particuliers non conformes, étaient à supprimer afin de garantir le fonctionnement optimal de la station d'épuration des eaux usées.

L'ensemble du réseau collectif de la commune, dont la collecte s'étend à quelques habitations sur les communes de Bruguières et Cepet, est relié à la station d'épuration de Gratentour située sur Castelginest.

Cette station d'épuration doit être abandonnée pour être reliée à la nouvelle station d'épuration de Castelginest dans le cadre du projet « Hers Mort ».

Le dimensionnement de cette nouvelle station d'épuration intègre une charge équivalente à 10 410 Eha à l'horizon 2030 pour la commune de Gratentour.

Cette station intercommunale permettra :

- l'abandon des stations de la ZI Saint Jory à Fenouillet, des communes de Saint Alban et Gratentour ;
- le délestage de la station d'épuration de Launaguet ;
- la création et/ou la réhabilitation de poste de refoulement et du réseau de transfert afin de transporter les effluents vers la station de Castelginest étendue.

Suite à l'analyse des charges actuelles à traiter et des perspectives de développement des communes, la capacité nominale de la station d'épuration après extension sera de 60 000 EH organique.

La station comprendra :

- une file eau avec :
  - les prétraitements (dégrilleur, dessableur, déshuileur) ;
  - un bassin tampon ;
  - le traitement des graisses in situ ;
  - la conservation des ouvrages de traitement biologique existants dans leur fonction ;
  - deux nouvelles files de traitement biologique (bassins d'aération, clarificateur) ;
- une file boue et compostage avec :
  - la déshydratation des boues par centrifugeuse ;
  - une unité de fabrication de compost normalisé qui sera mis à disposition gratuite des particuliers et de la Collectivité.

I.2. PROJETS A PARTIR DE 2012

La commune de Gratentour dispose d'un linéaire de réseau d'eaux usées important puisque toutes les zones urbanisables sont desservies par un réseau de collecte. Les projets à venir sont principalement des extensions de réseaux dont les études devront être affinées techniquement et financièrement lors des ouvertures des zones AU0.

Il est important de souligner que les ouvertures des zones AU0, mentionnées dans le P.L.U., devront faire l'objet d'études complémentaires de la part du Domaine Assainissement afin de définir la suffisance des réseaux et ouvrages. Ainsi, en fonction des zones, diverses actions ou travaux pourraient être à prévoir lors des ouvertures à l'urbanisation :

- pour les zones AU0 le long du chemin de la Saudrine :
    - ces zones sont déjà en partie desservies malgré un manque d'environ 300 mètres de réseau sur la partie avale du chemin de la Saudrine.
- Pour les autres zones AU0 (zone de Tucol, …) la desserte en réseau de collecte d'eaux usées est déjà assurée à minima en périphérie. Toutefois il conviendra de prévoir des opérations d'ensemble sur chacune des zones afin d'avoir la maîtrise sur les points de raccordement.

I.3. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le P.L.U. de la commune de Gratentour prévoit plusieurs modifications ou ouvertures de zones à l'urbanisation (immédiate ou futures avec les zones AU0). Une modification du zonage d'assainissement collectif doit donc être engagée afin :

- d'être cohérent avec le zonage du P.L.U. (définition des zones U)
- d'intégrer les zones AU0.

II. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La zone d'assainissement non collectif regroupe l'ensemble des secteurs sur lesquels le réseau d'assainissement collectif des eaux usées n'existe pas à ce jour et dont la mise en oeuvre n'est pas projetée.

La mise en œuvre des installations d'assainissement non collectif doit être effectuée selon :

- les prescriptions techniques de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié lorsque la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO_5 (soit 20 équivalents habitants).
- l'arrêté du 22 juin 2007 lorsque la charge brute de pollution organique est supérieure à 1.2kg/j de DBO_5. (soit 20 équivalents habitants).

La mise en œuvre doit respecter les règles de construction du Document Technique Unifié (D.T.U. 64-1).

La mise en œuvre de dispositifs d'assainissement non collectif est nécessaire en cas de construction sur un site classé en zone d'assainissement collectif à terme.

Zones Ah et Nh

Avant toutes modifications sur une habitation située en zones Ah, il convient au préalable de s'assurer que son installation d'assainissement non collectif existante est :

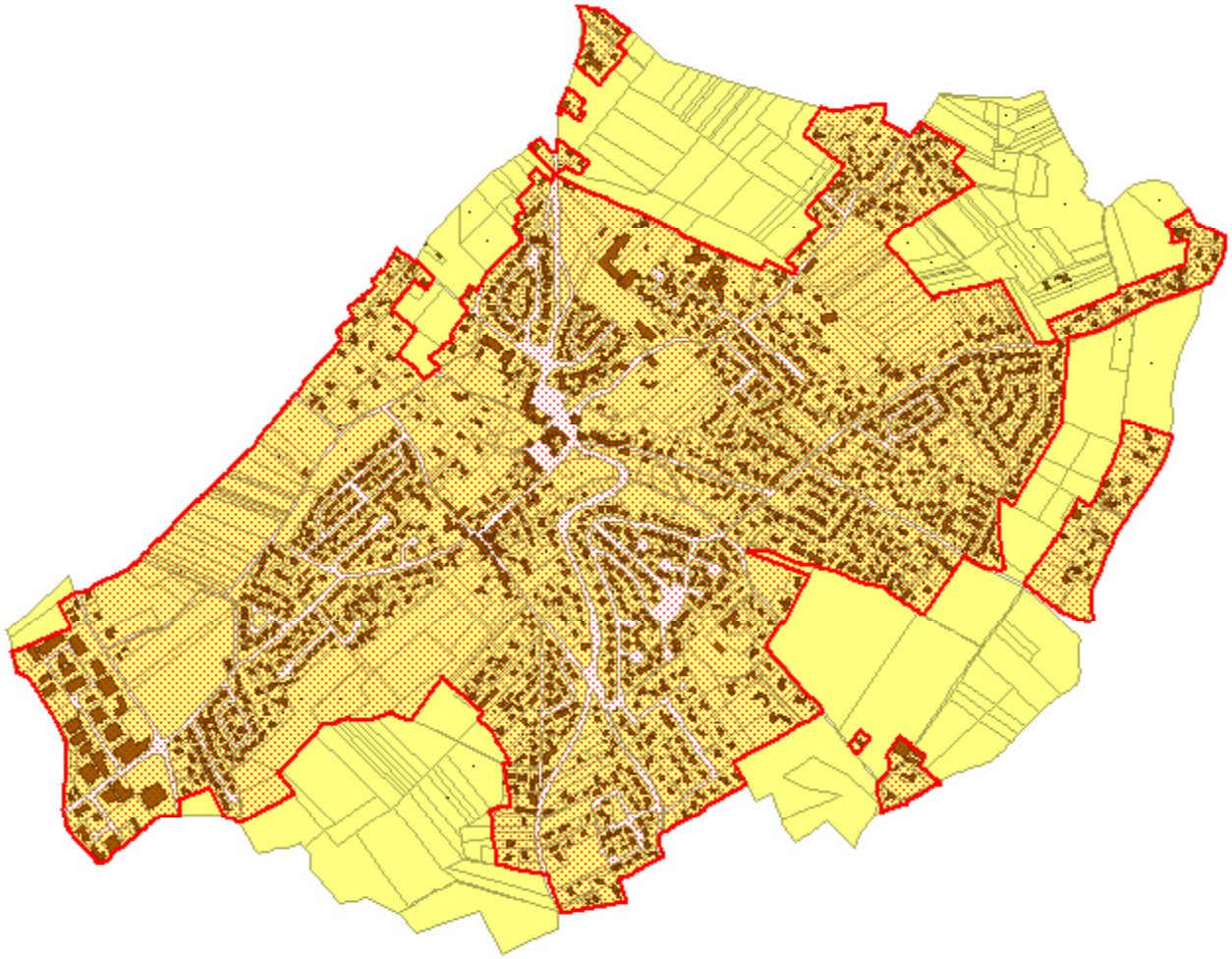
- complète et en bon état de fonctionnement,
- dimensionnée pour recevoir une augmentation de charge polluante à traiter, lorsque la capacité d'accueil de l'habitation est accrue.

Si cette installation n'a jamais été contrôlée, le propriétaire doit solliciter le service assainissement du Grand Toulouse afin de réaliser un diagnostic de bon fonctionnement. Le rapport de visite atteste de l'état du dispositif en place.
Lorsque l'installation est non conforme ou sous dimensionnée, une réhabilitation doit être réalisée sous le contrôle du service assainissement du Grand Toulouse. Un projet comprenant une étude de sol hydrogéologique à la parcelle doit être validé par le service avant réalisation des travaux.

toulouse métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Gratentour
Zone d'assainissement collectif

N



Légende

Zone d'assainissement collectif

0 0,5 1
Kilomètres